

AGAPE SAS

Société par Actions Simplifiée

POLITIQUE RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

2027 – 2030

Hydraulique • Pompage • Traitement des eaux • Électromécanique
19 sociétés membres | Membre SNECOREP / FNTF

Document approuvé par la Direction d'AGAPE SAS

Date d'entrée en vigueur : Janvier 2027

PRÉAMBULE

AGAPE SAS est une société par actions simplifiée fédérant 19 entreprises membres spécialisées dans les domaines de l'hydraulique industrielle, du pompage, du traitement des eaux et de l'électromécanique. En tant que société au service de ses membres, AGAPE SAS entend jouer un rôle actif et exemplaire dans la transition vers un modèle économique durable et responsable.

Face aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux contemporains, La SAS s'engage à porter une politique RSE structurée et ambitieuse, conforme aux valeurs de la filière eau et aux exigences de ses parties prenantes (membres, clients, partenaires institutionnels, collaborateurs, territoires).

La présente politique RSE s'articule autour de quatre piliers fondamentaux, déclinés en engagements concrets et mesurables sur la période 2027–2030.

PILIER I : RÉALISER DURABLEMENT

1.1 Être un acteur référent de la filière eau, dans le respect de l'éthique et des droits humains

- Promouvoir et appliquer les principes de la loi Sapin II au sein de la SAS et de ses membres (anticorruption, devoir de vigilance)
- Intégrer les droits humains fondamentaux et les principes du travail décent dans tous les contrats et relations commerciales
- Atteindre et maintenir un taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) d'accidents à 0 d'ici 2027 au sein de la SAS
- Favoriser la mixité et l'inclusion dans les instances de gouvernance de la SAS
- Renforcer la transparence et la communication RSE envers les membres et les parties prenantes

1.2 Développer des solutions innovantes et durables au service de nos membres

- Encourager le déploiement du BIM (Building Information Modeling) dans les projets hydrauliques et de pompage portés par les membres
- Mutualiser les outils et référentiels qualité (PAQ, SOPAQ, SOGED, SOSED) et les maintenir à jour
- Stimuler l'innovation collaborative entre membres sur les thèmes de l'efficacité énergétique des pompes et la gestion durable de l'eau
- Développer des partenariats technologiques avec des fournisseurs et organismes de recherche (ex. : SNECOREP, FNTP, FIM)
- Accompagner les membres dans leur certification et montée en compétence sur les normes environnementales (ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001, MASE)

1.3 Satisfaire nos membres et partenaires, être à l'écoute de leurs attentes

- Mettre en place une démarche d'écoute structurée des 19 membres (enquêtes annuelles de satisfaction, réunions plénières)
- Développer les partenariats fournisseurs selon des critères de « bonnes pratiques » RSE (« Choose My Company » ou équivalent)
- Participer aux salons professionnels nationaux et régionaux (Carrefour de l'Eau, Cycl'eau, Aquavalley, Pollutec, et salons régionaux de la filière) pour renforcer la visibilité d'AGAPE SAS
- Structurer et formaliser la réponse aux appels d'offres des collectivités et industriels, en valorisant les engagements RSE

PILIER II : LIMITER NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 Agir pour la décarbonation et la lutte contre le changement climatique

- Adopter et promouvoir une charte d'éco-conduite auprès des collaborateurs et chauffeurs de la SAS
- Planifier le remplacement progressif des véhicules thermiques de forte kilométrie (>200 000 km) par des véhicules électriques ou hybrides
- Organiser la recharge des véhicules électriques sur les sites membres ou clients
- Mesurer et réduire l'empreinte carbone de la SAS et de ses membres : bilan GES annuel à partir de 2027
- Encourager les membres à s'engager dans la démarche de neutralité carbone de la filière eau (exemple FNTF site OMEGA TP, SNECOREP à partir de l'application accès à OMEGA TP)

2.2 Limiter notre consommation de ressources et contribuer à la protection de la biodiversité

- Systématiser l'extinction des éclairages lors des absences dans les locaux de la SAS et des membres
- Réduire la pollution numérique : limiter les e-mails inutiles, archivage optimisé, nettoyage régulier des espaces de stockage cloud
- Réduire les impressions papier : objectif -30 % en 2028 vs. 2026
- Assurer la maîtrise et le recyclage des déchets produits dans les ateliers et bureaux des membres
- Optimiser le chauffage et la climatisation dans les locaux (programmation horaire, isolation)
- Sensibiliser les membres aux enjeux de la biodiversité aquatique, en lien avec les métiers du pompage et du traitement des eaux

2.3 Favoriser les achats responsables

- Impliquer la cellule achats de la SAS dès la phase de rédaction des offres pour intégrer des critères RSE
- Évaluer et sélectionner les fournisseurs selon une grille de responsabilité sociale et environnementale
- Exclure progressivement les fournisseurs ne répondant pas aux exigences définies (conditions sociales, bilan carbone, conformité réglementaire)
- Privilégier les circuits courts et les fournisseurs régionaux pour réduire l'empreinte logistique
- Publier annuellement le taux de fournisseurs évalués selon les critères RSE

PILIER III : DÉVELOPPER ET VALORISER NOTRE CAPITAL HUMAIN

3.1 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

- Garantir l'exemplarité dans l'accueil et l'intégration des collaborateurs quelle que soit leur origine, genre, âge ou handicap
- Mettre en œuvre une politique de recrutement inclusif : formation des recruteurs à la maîtrise des biais cognitifs
- Poursuivre l'engagement de féminisation des métiers techniques de la filière hydraulique et électromécanique
- Fixer et suivre des indicateurs d'égalité professionnelle (index égalité femmes-hommes, taux de collaborateurs en situation de handicap)
- Développer des partenariats avec des structures d'insertion pour favoriser l'emploi de publics éloignés

3.2 Développer les compétences des collaborateurs et accompagner leur évolution

- Favoriser la transmission des savoir-faire entre les entreprises membres (formations croisées, compagnonnage, tutorat)
- Mettre en place une politique de développement des talents : identifier et faire progresser les collaborateurs à fort potentiel

- Former l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques environnementales (Fresque du Climat, éco-gestes) – au moins 1 session/an par membre
- Structurer un plan de formation annuel commun aux membres sur les évolutions réglementaires et technologiques du secteur de l'eau
- Développer l'apprentissage et l'alternance : objectif d'au moins 1 apprenti par membre d'ici 2030

3.3 Améliorer la qualité de vie au travail et préserver la santé et la sécurité

- Déployer et suivre les plans d'actions QVT (Qualité de Vie au Travail) dans chaque entreprise membre
- Renforcer la communication interne sur les volets RH, santé-sécurité et environnement de travail
- Maintenir la maîtrise et la mise à jour des plans de prévention des risques professionnels (DUERP)
- Encourager la pratique d'activités physiques et de bien-être : partenariats avec des structures sportives locales
- Mettre en place une veille et des actions de prévention des risques psychosociaux (RPS)

PILIER IV : DÉVELOPPER NOTRE ENGAGEMENT TERRITORIAL ET SOLIDAIRE

4.1 Soutenir l'apprentissage, l'emploi et le dynamisme économique des territoires

- Nouer des contacts avec les acteurs locaux de l'emploi : Communautés d'agglomération, lycées professionnels, universités
- S'impliquer dans les dispositifs d'insertion via le GEIQ ou des structures équivalentes dans les territoires d'implantation des membres
- Devenir un acteur majeur de l'emploi dans le secteur eau/hydraulique sur les territoires couverts par les membres du GIE
- Participer activement aux forums emploi et job datings locaux organisés par les collectivités
- Soutenir la création d'emplois locaux en privilégiant les sous-traitants et fournisseurs de proximité

4.2 Nouer des partenariats associatifs et éducatifs, encourager le bénévolat

- Participer aux forums étudiants et salons de l'orientation pour promouvoir les métiers de la filière eau
- Accueillir des stagiaires et alternants pour détecter les talents en amont et contribuer à leur formation
- Développer des partenariats avec des associations environnementales liées à la protection des milieux aquatiques
- Encourager le mécénat de compétences : mise à disposition de collaborateurs pour des missions d'intérêt général
- S'impliquer dans des initiatives de sensibilisation du grand public à l'eau et à son usage responsable

4.3 Mobiliser les collaborateurs autour d'événements de solidarité et de sport

- Organiser des actions collectives de collecte de déchets en lien avec les communautés locales (opérations type 'Nettoyons la Nature')
- Participer à des actions sportives ou caritatives (courses solidaires, tournois inter-entreprises membres)
- Soutenir des associations caritatives ou humanitaires en lien avec l'accès à l'eau potable dans les pays en développement
- Mettre en place un événement RSE annuel fédérateur réunissant l'ensemble des membres de la SAS AGAPE

OBJECTIFS ET MESURE

Le tableau ci-dessous présente les engagements RSE d'AGAPE SAS et leur progression attendue sur la période 2027–2030.

Engagements RSE	Objectifs & mesure 2027	Objectifs & mesure 2028	Objectifs & mesure 2030
• Être un acteur référent de la filière eau en France, dans le respect de l'éthique, des droits humains et de l'environnement	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Développer des solutions innovantes et durables au service de nos membres et de leurs clients	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Satisfaire nos membres et partenaires, être à l'écoute de leurs attentes	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Agir pour la décarbonation et la lutte contre le changement climatique	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Limiter notre consommation de ressources et contribuer à la protection de la biodiversité	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Favoriser les achats responsables au sein de la SAS AGAPE et de nos membres	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de la SAS	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Développer les compétences des collaborateurs et les accompagner dans leur évolution	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Améliorer la qualité de vie au travail et préserver la santé et la sécurité	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Soutenir l'apprentissage, l'emploi et le dynamisme économique des territoires	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Nouer des partenariats associatifs et éducatifs, encourager le bénévolat	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs
• Mobiliser les collaborateurs autour d'événements de solidarité	70% Plan d'action + indicateurs	85% Plan d'action + indicateurs	100% Plan d'action + indicateurs

GOUVERNANCE ET RÉVISION DE LA POLITIQUE RSE

Pilotage

- La politique RSE est portée et validée par la Direction d'AGAPE SAS
- Un référent RSE est désigné au sein de la SAS pour coordonner les actions et le reporting
- Chaque membre désigne un correspondant RSE chargé de décliner la politique au niveau de son entreprise

Suivi et reporting

- Un bilan annuel RSE est établi chaque année (format bilan + indicateurs chiffrés par pilier)
- Le bilan est présenté lors de l'assemblée annuelle des membres d'AGAPE SAS
- Les indicateurs de performance RSE sont définis en cohérence avec le référentiel GRI (Global Reporting Initiative) et la norme ISO 26000

Révision

- La présente politique est révisée tous les deux ans minimum ou en cas d'évolution majeure réglementaire ou stratégique

- La prochaine révision est prévue pour janvier 2030

Fait à _____, le _____

Le Directeur d'AGAPE SAS

Signature : _____